

ATELIER TERRITORIAL DE CAHORS
6 novembre 2017
Communiqué de presse

Lors de son discours du 1er juillet 2017 à Rennes, le Président de la République a montré la nécessité de renouveler la politique publique des mobilités, afin de mieux répondre aux besoins des populations, de tirer le meilleur parti de toutes les offres émergentes, de résoudre les problèmes de financement et d'accélérer la transition écologique dans le secteur.

Pour construire cette nouvelle politique, les Assises de la mobilité ont été lancées le 19 septembre 2017, en présence du Premier ministre. Elles se présentent sous la forme d'une grande consultation nationale, ouverte à tous, qui doit permettre en 4 mois (entre septembre et décembre) d'imaginer ensemble les mobilités de demain. Les Assises contribueront à préparer la Loi d'orientation des mobilités qui sera présentée au Parlement début 2018.

En sus d'une plateforme contributive sur internet (www.assisesdelamobilité.gouv.fr), la concertation s'appuie sur des réunions locales. Reflets de la diversité des territoires, elles permettent l'expression directe des besoins locaux et des propositions des habitants.

Le département du Lot a été retenu pour l'organisation d'un de ces ateliers sur le thème de la mobilité en zone rurale.

En effet, dans le département, l'utilisation de la voiture est prédominante. Les dessertes en transports collectifs des principaux pôles économiques du département (Cahors, Figeac, Nord du Lot) sont limitées et le recours à d'autres formes de déplacements que le véhicule particulier (transports collectifs, mobilités alternatives) n'est pas du tout ancré dans les pratiques des Lotois.

Le 6 novembre 2017, sous l'égide du préfet du Lot, une cinquantaine d'habitants, d'élus, de représentants d'associations et du monde économique et de techniciens locaux des collectivités ont ainsi pu débattre autour de six axes d'évolution des mobilités :

- plus propres en réduisant l'empreinte environnementale de nos déplacements ;
- plus connectées en accélérant la révolution numérique dans les transports pour anticiper les mutations de la mobilité ;
- plus solidaires en réduisant les fractures territoriales et l'assignation à résidence, pour faire de la mobilité physique un moteur de la mobilité sociale ;
- plus intermodales en articulant mieux toutes les offres pour les rendre plus attractives et pour offrir une vraie alternative à la possession d'un véhicule

individuel ;

- plus sûres en réduisant les accidents et risques liés aux mobilités ;
- plus soutenables en équilibrant les modèles économiques, en dégagant des ressources financières à la hauteur des besoins et en rendant la gouvernance plus efficace.

Ces échanges riches et constructifs ont permis de souligner l'importance de la mobilité pour les habitants au quotidien, dans un département dont le caractère rural crée un besoin important de déplacements souvent assurés en voiture individuelle.

Parmi les multiples propositions qui ont émergé, on peut souligner l'importance accordée :

- au mode ferroviaire, tant pour les déplacements du quotidien que pour l'accès aux grandes villes (Paris, Limoges, Toulouse, ...) ;
- au développement d'une mobilité plus propre : aides à l'acquisition de voitures électriques et de vélos à assistance électrique, généralisation des bornes de recharges, création de cheminements vélos et piétons sécurisés pour les petits déplacements du quotidien ;
- au développement d'une mobilité plus solidaire, notamment à l'attention des jeunes, des demandeurs d'emplois et des seniors en s'appuyant sur les possibilités offertes par le numérique : meilleure visibilité de l'offre de covoiturage, faciliter l'accès aux points de rendez-vous des co-voitureurs (stationnement, accès en transports en communs), voitures en auto-partage, déploiement du réseau internet haut-débit sur l'ensemble du territoire pour accéder aux services de mobilité et pour limiter certains déplacements : télétravail, formalités administratives, ... ;
- à la mise en cohérence des différentes offres de transport entre elles (bus, train, transport à la demande, ...), et avec les autres politiques publiques (urbanisme par exemple).

Contacts presse :

- Préfecture du Lot : Oualid Sahtout 05 65 23 10 60
- DREAL Occitanie : Brigitte Poncet 05 62 30 26 33